



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

**Commission sportive Pv du 13 juillet 2022
par échange de messagerie**

Présents : Yvan Cueff, Marc Gilles, Claude Gonnin, Jean-Yves Le Droff, Alain Quéau, Jean Pierre Séné, Yves Sizun
Absent excusé :

1 - Engagements championnats 2022-2023:

District 2

Le club de Motreff As demande la rétrogradation de son équipe 1 en championnat de District 3.

La Commission Sportive procède au repêchage du 3^{ème} meilleur second de District 3, à savoir Concarneau Hermine 2.

L'équipe de l'As Motreff 1 est remplacée par l'équipe de Gourin Fc 2 dans le groupe F.

L'équipe de l'Hermine Concarneau 2 remplace Gourin Fc 2 dans le groupe G

Par ailleurs, la Commission Sportive rappelle au club de Motreff que son équipe 1 ne pourra pas accéder à la division supérieure à l'issue de la saison 2022-2023 si celle-ci se trouvait en position d'accession.

District 3

Les équipes de Douarnenez Stella Maris 4, du Relecq Kerhuon Fc 3 et de l'As Melgven 2 ont refusé leur engagement dans le championnat de D3.

L'équipe de La Roche Maurice Us 2 (dernier meilleur 3^{ème} de D4) est revenue sur sa position et accepte l'accession de D3.

Tous les 3^{èmes} de D4 ayant accédé en D3, la Commission Sportive, après l'accord du Comité de Direction du District, procède au repêchage des 2 meilleurs 4^{ème} de D4.

L'As Tournich 1 et St Pierre Ploudiry 1 ayant donné leur aval, la Commission Sportive intègre ces 2 équipes en D3.

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN